

L'aménagement de la sapinière de la forêt communale de Saint Auban (Alpes maritimes)

par Nicole JENSEN*

Situation par rapport au département

Le département des Alpes Maritimes est représenté aux yeux du public par deux images caractéristiques et particulièrement prégnantes que sont la Côte d'Azur et le Mercantour avec la Vallée des Merveilles. Entre ces deux images, le reste du département s'avère bien souvent méconnu, ce qui est fort injuste ! Afin de rétablir une certaine équité, il faut rappeler quelques éléments de la situation biogéographique du département :

- la topographie passe du littoral à la montagne d'altitude (3000 m) et ceci à moins de 40 kms à vol d'oiseau.

- les vallées, particulièrement dans l'Ouest du département (qui sera le secteur nous concernant), se découpent parallèlement à la boucle du Var ; elles sont encaissées et le passage de l'une à l'autre se fait difficilement.

Bien évidemment, ceci se traduit par une très grande diversité des écosystèmes et en particulier des écosystèmes forestiers. Pour mémoire, on peut citer 2800 espèces végétales recensées (ce qui n'exclut pas d'en

“dénicher” d'autres à des endroits non prospectés à ce jour), représentant 60 % de la flore française (le plateau de Caussols est connu des botanistes du monde entier).

Au point de vue forestier, on peut distinguer schématiquement :

- la forêt littorale fortement morcelée et à rôle prioritaire indispensable d'accueil,

- la forêt à caractéristique plus méditerranéenne, très sensible aux incendies et dont la combustibilité doit en permanence être réduite. Plus généralement, l'embroussaillage représente un grave danger aux portes des habitations,

- la forêt de montagne elle même divisée en deux groupes :

- * celle qui joue un très grand rôle dans la protection des terrains dans les versants d'éboulis (RTM). Bien souvent, elle a été constituée au siècle dernier par des actions volontaires de reboisement ; elles sont pauvres (marnes), peu productives, mais forment actuellement des paysages caractéristiques (Paillons).

- * la forêt de montagne proprement dite dont la biomasse s'accroît régulièrement à la fois par capitalisation du matériel sur pied et par envahissement des zones en déprise pastorale et/ou agricole (il en résulte une augmentation des risques, notamment des feux d'hiver).

La forêt communale de Saint Auban se situe dans le bassin de l'Esteron, (affluent du Var au niveau de la plaine de Nice) et en limite ouest du département avec le département des Alpes de Haute Provence.

On y accède par la nationale 85, dite route Napoléon, ou par le col de Bleyne faisant la jonction avec la vallée de Thorenc et de Gréolières (difficile d'accès l'hiver, altitude : 1439 m).

Pour mémoire : le passage du col de Bleyne est intégré dans le parcours du rallye de Monte-Carlo.

Présentation de la forêt communale de Saint Auban

La surface totale de la forêt atteint 1691 ha. Elle est aménagée, conformément aux obligations légales liées au Régime forestier qui s'y applique.

La durée de l'aménagement court depuis le 1er janvier 1983 au 31 décembre 2012, soit 30 ans. L'arrêté ministériel d'approbation date du 3 avril 1985, mais fait déjà référence à la très grande durée d'application.

Une confusion s'est opérée dans le vocabulaire courant entre aménagement et équipement au point d'aboutir à un amalgame des mots.

L'aménagement forestier est un document qui, à partir d'une analyse approfondie du milieu (géographique, botanique, forestier, économique et humain) élabore un programme d'interventions dans la forêt, et aussi d'équipement (infrastructure, équipements

*Ingénieur des Travaux des Eaux et Forêts, Chef de la division Moyen-Pays
ONF, service départemental des Alpes-Maritimes,
62 route de Grenoble, BP. 3286,
06205 Nice cedex 3

Parcelle	Surface en ha	Altitude en m	Pente moyenne en %
1	51,20	1250/1550	50 à 70
2	32,40	1300/1600	50 à 70
3	23,00	1150/1300	60 à 80
4	56,30	1150/1650	70 à 80
5	38,20	1100/1650	60 à 70
6	48,00	1100/1600	60 à 70
7	77,58	1100/1650	60 à 70
8	88,69	1150/1600	60 à 70
9	<u>63,63</u>	1150/1600	60 à 70

Tab. I : Le sapin en forêt communale de Saint Auban

touristiques d'accueil, de DFCI). Ce document est un document d'objectifs et répond à une obligation stricte et impérative qui est d'assurer la pérennité de la forêt pour le compte du propriétaire (en l'occurrence la commune de Saint Auban).

Le rapport de présentation de l'aménagement précise :

- Contenance : 1691 ha 16 à 60 ca
- Altitude : 960 à 1680 m

Le climat est à tendance montagnarde forte, avec sécheresse relativement marquée en été.

Sur le plan géologique, la roche-mère est calcaire et plus particulièrement dans le secteur du sapin.

La profondeur du sol est très variable et très facile à appréhender sans aucune mesure : il suffit de lever la tête ! et de regarder la hauteur ainsi que l'allure générale des arbres !

La forêt est composée de Pin Sylvestre à 87 %, de sapin (*Abies alba*) à 10 % et de hêtre et de chêne pubescent pour 3 %.

20 % du territoire est composé de vides (zone de crête) pas forcément boisables. Le tourisme et la chasse n'ont jusqu'à aujourd'hui exercé aucun impact d'importance sur la forêt.

La répartition géographique de la forêt, en exposition Nord, est la suivante :

- 2 massifs importants : massif du Pensier et massif de Bleine,
- le Rebit, Collet, Collet Frayssé,
- la Faourée,
- l'Arpille (tour de guet, relais),
- le Teillis.

L'ensemble est découpé en 38 parcelles, de taille particulièrement importante, puisque une seule est de < 10 ha, 1 entre 10 et 20 ha, 6 entre 20 et 30, et toutes les autres > 30 ha.

Le parcellaire a été complété suite à de

nouvelles soumissions, mais les parcelles existantes n'ont pas été modifiées, ce qui permet un meilleur suivi par comparaison.

La forêt communale est située dans la région naturelle dite des "Préalpes du Cheiron" telle que définie par l'Inventaire Forestier National ; la localisation des sapinières sur le canton est présentée sur la carte générale.

Les sapinières voisines sont :

- la forêt communale de Caille,
- la forêt communale de Séranon,
- la forêt domaniale de Bleyne,
- la forêt domaniale de Bas-Thorenc.

favoriser dans ce secteur."

Pourtant, certains peuplements voisins (forêt domaniale de Thorenc, forêt communale de Caille) présentent des attaques de gui et un dessèchement précoce.

Cependant, l'observation actuelle permet de dire que l'on a affaire, sur la commune de Saint Auban, à un canton particulièrement vigoureux.

Le sapin est présent sur les parcelles 1 à 9, dont les surfaces figurent dans le tableau I. La surface totale est de 479 ha.

Le sapin en forêt communale de Saint Auban

Le sapin en forêt communale de Saint Auban n'existe que sur le canton de Bleyne où il occupe la pente ubac entre 1100 et 1605 m (d'où la mauvaise qualité des photos présentées !)

Le sapin occupe 10 % de la surface. C'est du moins ce que déclare l'aménagement. En réalité, compte tenu du respect des prescriptions de l'aménagement antérieur, il apparaît en nette progression et a certainement d'ores et déjà dépassé ses objectifs (12,4 %) à l'issue de la période d'application.

Sur le sapin lui-même, on peut trouver dans l'aménagement le descriptif suivant :

"sa forme est assez belle, sa fructification abondante et son bois apprécié. Sa croissance est relativement rapide... et il apparaît comme l'essence idéale à

Le mode de traitement adopté à ce jour

L'ensemble de la forêt (à l'exception de la 2^{ème} série, constituée d'un taillis de chêne pubescent) est traitée en futaie jardinée. Ce mode de traitement est caractérisé par la répartition équilibrée sur la parcelle d'arbres de tous âges. En réalité, les parcelles où s'installe le sapin sont souvent déséquilibrées, dans le sens d'un grand envahissement par le sapin, donc une grande majorité de régénération (aspect visuel). Les interventions pratiquées à ce jour dans les parcelles concernées ont un caractère jardinatoire dans le sens où elles concernent tous les âges et toutes les espèces rencontrées, et pratiquent à la fois la régénération, du sanitaire- amélioration et de l'éclaircie.

Le diamètre d'exploitabilité est fixé pour le sapin à 45-50, (pour mémoire le pin sylvestre, diamètre d'exploitabilité 40 à 45).



Photo 1 : Vue d'ensemble

Photo N. J.

Parcelle	Surface	Année de passage	CUBAGE			Vente	Volume présumé réalisable	Prix
			Sapin	Pin sylvestre	Total			
1	51,20	1983	420	1072	1492	152000 F	1600 m ³	102F/m ³
3	23,00	1985 invendu pas de piste de nouveau en 1996						
5	38,20	1987	706	136	842	60 000 F	2300 m ³	71,00 F/m ³
6	48,50	1989	1030	1451	24,81	180000 F	2400 m ³	72,55 F/m ³
4 2 lots	56,30	1990 sup (piste Mistralle)	1981	27	2008	45000 F	3000 m ³	22,41F/m ³
4		1991 inf	827	314	1141	68000 F		59,60F/m ³
2	32,40	1992	2325	97	2422	152000F	2500 m ³	62,76F/m ³
7	77,58	1995					1400 m ³	
2 lots	14 ha 33 ha		921	1188 1418	1188 2339	87500 F invendus		73,65 F/m ³ prix retrait <32,5
		TOTAL dont	8856 m ³ 7935 vendus	7145 m ³ 5727 m ³ vendus				
Les coupes 8 et 9 sont prévues en 1998							1000 m ³ 1000 m ³	

Tab. II : Résultats des coupes

A défaut de structure jardinée, le traitement à caractère jardinatoire présente le mérite de traiter à court terme (= sur la présente durée d'aménagement) les peuplements tels qu'ils se présentent et de diffuser l'intervention sur l'ensemble de la parcelle ; ceci évidemment réduit d'autant également l'impact paysager.

Le traitement tel que pratiqué vise également à maintenir le couvert sur l'ensemble de la surface traitée. Même si dans le cas présent, il n'y a pas ou peu de risque, on ne saurait oublier la situation d'ubac montagnard à forte pente, qui prête à érosion en cas de fortes précipitations.

Les résultats des coupes

Il convient d'examiner les résultats des passages en coupe depuis le début de l'application de l'aménagement (Cf. Tab. II).

On constate que globalement, le volume exploité correspond sensible-

ment aux prévisions de récolte, ce qui signifie une grande homogénéité de prélèvement (sauf dans la 7 - changement de gestionnaire -, accumulation de matériel sur pied ? à vérifier...)

On constate que le prix des bois (sapin ou pin sylvestre, les prix ne font pas le détail) varie autour de 60F/m³ en francs courants. Il n'est pas possible de déterminer à partir de ces chiffres le poids du sapin, autrement dit, si le sapin a pu déclencher la vente des bois (ce qui est néanmoins assez probable).

Le cas de la parcelle 7 invendue est à la fois plus épiqueux et plus intéressant.

En effet, le lot de pin sylvestre du bas de la parcelle s'est vendu très rapidement. Le haut de la parcelle qui comprend une tache importante de sapin a été visité à plusieurs reprises sans trouver preneur, et ce, en dépit d'un prix de retrait plutôt bas. L'analyse de ce fait sur le terrain aboutirait volontiers à dire que c'est la difficulté de débardage qui empêche la vente. D'où l'importance de la desserte sur laquelle nous reviendrons.

Pour information et abondement de la discussion :

- Forêt domaniale de Bleyne (941 m³, 24,65 F/m³, 1997),

- Forêt communale de Caille (3650 m³, 63,83 F/m³, 1996), dont 1126 m³ de sapin,

- Forêt communale de Valderoure (3258 m³, 37,94 F/m³, 1997) dont 14 m³ de sapin.

Peu de conclusions fiables : le pin sylvestre se vendrait moins cher que le sapin quand il est présent.

Le point crucial : la desserte de la forêt

La présence de pistes de desserte, de places de dépôt est particulièrement cruciale.

De plus en plus, on peut dire (exemple de la parcelle 7) que l'existence de traines de débardage l'est également. Ouvertes à 3,50 m à la pelle, elles peuvent atteindre les 20 % sans causer trop de dégâts ni au peuplement, ni à l'aspect paysager pour peu que l'on y prenne garde.

Dans l'état actuel de la répartition des pistes et de la desserte du canton, il serait bon de monter des dossiers pour la constitution de traines.

En réalité, le sylviculteur et l'aménagiste sont complètement dépendants de la vente des bois. Le gestionnaire lui, est constamment confronté à des situations délicates : augmenter la qualité, la taille des lots et le prélèvement/ha. Ce n'est pas franchement un problème compte tenu de la capitalisation croissante des forêts du département. Par contre, on ne peut évidemment procéder par coupes rases. C'est dans cet état d'esprit que le traitement en futaie jardinée prend tout son intérêt.

Le maître mot est la commercialisation qui induit également un secteur d'activité économique.

Conclusion sur la gestion de la forêt communale de Saint Auban

Il a été vu que, sensiblement, la forêt faisait, sur l'ensemble des parcelles productives, l'objet de coupes intéressantes lorsque celles-ci se vendaient. L'arrivée du sapin constitue à mon sens une opportunité qui mérite que l'on prenne un risque, à savoir celui de le favoriser, sachant qu'il pourra certainement souffrir de la présence du gui et éventuellement d'un réchauffement du climat ou d'une recrudescence des sécheresses estivales éventuellement, si tel était le cas, on assisterait certainement à un retour du pin sylvestre, particulièrement colonisateur dans ce secteur à très forte dynamique très a contrario de ce qui se passe dans le littoral.

La difficulté majeure pour le gestionnaire est de veiller à maintenir l'équilibre des classes d'âge.

Par contre, le véritable problème qui se pose, à Saint Auban, comme partout dans l'arrière pays niçois, est celui de la commercialisation aléatoire des bois. Les difficultés périodiques de la papeterie de Tarascon, réduisent considérablement les perspectives d'écoulement des bois d'éclaircie ou des petits bois (sans compter les problèmes de tonnage sur les routes au niveau du col de Bleyne).

L'investissement susceptible de valoriser au mieux la forêt communale de Saint Auban est celui de la desserte

qu'il faudrait probablement constituer jusqu'au réseau des traines, puisque le réseau majeur dans ce canton est constitué.

Cependant, il serait bon également de songer à effectuer une révision d'aménagement avant la fin de la durée d'application. En effet, un autre projet, porté par la commune vise à installer un parc à bisons pour partie en forêt communale et dans le secteur considéré. Une telle option est de nature à la fois à modifier la gestion forestière dans ce secteur, tant au niveau de l'emprise du parc lui-même que de la fréquentation induite localement, ainsi que la gestion du paysage qui en résultera.

Vers une sylviculture du sapin

Le groupe sapin, que dirigeait Denis Laurens (Chef du Service départemental de l'ONF 06, à l'époque), a mis au point une méthode d'inventaire typologique des sapinières dont le but principal était la maniabilité.

Cette méthode utilise la notion de surface potentielle d'avenir, qui permet de tenir compte du recouvrement entre strates et de la valeur d'avenir des sujets du peuplement ce que ne permettent pas les inventaires actuels, quelle que soit la méthode.

La surface potentielle d'avenir est la surface présumée occupée à l'âge adulte en position "socialement" dominante par les sujets d'une catégorie déterminée (régénération, petits, moyens). Pour les gros et très gros bois, elle se confond avec la surface occupée.

Cette méthode permet de réaliser la répartition des classes de diamètre avec la répartition des hauteurs, suivant les grands groupes connus habituellement. Elle permet d'associer à la notion d'inventaire classique la notion d'occupation du sol et l'appréciation "phénotypique du peuplement". Cette méthode est actuellement en cours d'utilisation pour les aménagements pilotes de Clans et de Utelle et permet une exploitation des données par le S.I.G. (Système d'Information Géographique), d'où une nette amélioration de la visualisation.



Photo 2 : Les sapins de Saint Auban.

Photo N. J.

D'une manière plus générale et pour ouvrir le débat, on peut également se poser la question : vers quel sapin méditerranéen ?

Le groupe sapin avait orienté le débat vers le choix du sapin local pour les raisons suivantes :

- conservation d'une biodiversité exceptionnelle avec installation de peuplement classé (envisagé dans le canton de Bleyne)

- conservation d'espèces particulières associées : en particulier sabot de Vénus, lycopodes.

Vers quelle sylviculture se diriger ?

La futaie jardinée par bouquets pose beaucoup moins de problèmes quant à son insertion dans le paysage et aux coupes qui s'y rattachent. Il serait bon néanmoins de s'orienter vers une plus grande maîtrise des équilibres de classes d'âge.

Néanmoins, le facteur limitant et



Photo 3 : Cimes de sapins

Photo N. J.

prégnant pour le gestionnaire est celui de la vente des bois. Car aucune sylviculture ne pourra se faire autrement et la filière bois ne peut que constituer un

acteur économique important dans des pays à forte déprise rurale.

N. J

Résumé

La forêt communale de Saint Auban est située dans les Préalpes calcaires de la montagne du Cheiron. Elle couvre 1691 ha entre 960 et 1680 m d'altitude. La forêt est aménagée pour une durée de 30 ans, de 1983 à 2012.

La composition de la forêt, boisée à 80 %, est la suivante : pin sylvestre (87 %), sapin (10 %), hêtre et chêne pubescent pour le reste.

Le climat est à tendance montagnarde prononcée, avec sécheresse d'été.

Le sapin occupe l'ubac du massif de Bleine, il est réparti sur environ 480 ha (sans être présent sur la totalité des parcelles concernées), entre 1100 m et 1650 m d'altitude. Il est en cours de colonisation vigoureuse, sous le pin sylvestre.

Le traitement sylvicole appliqué à la quasi totalité de la forêt et sur ce secteur en particulier, est la futaie jardinée, ce qui permet de concilier les impératifs de tenue des sols, en même temps que d'adaptation locale aux peuplements et à leur répartition.

Le choix du gestionnaire de favoriser le sapin sur ce secteur constitue un risque mais mesuré :

- un risque, dans la mesure où, étant en limite d'aire, celui-ci pourrait souffrir du givre, et des sécheresses estivales, en cas de réchauffement,

- mais le risque est, au sens du gestionnaire, mesuré puisque la très forte dynamique du pin sylvestre pourrait, le cas échéant, prendre le relais.

Il reste que le véritable facteur limitant de la sylviculture de montagne reste la vente des bois et la présence d'une filière bois constituée serait un élément de dynamique socio-économique dans un pays en cours de forte déprise rurale.

Summary

The municipally - owned forest of Saint Auban is located in the limestone alpine footshills of Mount Cheiron (south-east France). The forest covers 1,691 hectares between 960 m and 1680 m above sea level and is scheduled for a 30 year lifespan, from 1983 to 2012.

The woodland, 80 % forest, is comprised of the following species : Scots pine (87 %), fir (10 %), beech and downy oak the rest.

The climate is definitely alpine with an arid summer.

The fir stands lie on the shaded slopes of the Bleine massif, spread over some 480ha. (though absent from some plots) between 1100m - 1650m. They are presently colonising very vigorously beneath Scots pine.

The silvicultural method used in nearly all this woodland, and particularly in the stands here discussed, is to form tended, full-grown forest, which facilitates taking into account soil stability at the same time as both adaptation of the stands to local conditions and their spacing.

In favouring the fir in this sector, the forester is taking a calculated risk :

- the species is here growing in a very limiting environment and may suffer from mistletoe and, if conditions warm up, from summer drought;

- even so, from a management perspective the risk is moderate insofar as the very dynamic growth of the Scots pine ensures some woodland will survive.

What clearly limits mountain silviculture is its sales prospects. A strong, well-organised forestry and wood products industrial base should be a powerful socio-economic factor in a declining rural area.

Resumen

A floresta comercial de Saint Auban est situada nos pré-Alpes calcários da montanha de Cheiron. Ela cobre 1691 ha, entre 960 e 1680 ha de altitude. A floresta tem um plano de gestão de 30 anos de 1983 a 2012.

A sua composição, 80 % arborizada, é a seguinte : pinheiro silvestre (87 %), abeto (10 %), faia e carvalho pubescente para o resto.

O clima é de tendência alti-montana com secura de verão. O abeto ocupa na vertente norte do maciço de Bleine e está repartido por uma área de 480 ha (sem estar presente sobre a totalidade das parcelas consideradas) entre os 1100 e os 1600 metros de altitude. Está em curso uma colonização vigorosa debaixo dos povoados do pinheiro silvestre.

O tratamento silvícola aplicado à quase totalidade da floresta e em particular neste sector é de alto-fuste jardinado o que permite conciliar a conservação do solo à adaptação local dos povoados e sua repartição.

A escolha do gestor de favorecer o abeto sobre o sector constitui um risco medido :

- um risco, na medida em que, estando no limite da área, pode sofrer parasitismos do visco e de secas estivais em caso de reaquecimento.

- mas o risco é, sob o ponto de vista do gestor, medido porque a forte dinâmica do pinheiro silvestre poderá em caso de falha substituí-lo.

O verdadeiro factor limitante da silvicultura da montanha está na venda da madeira, mas existência desta será um elemento de dinâmica sócio económica numa região que tem em curso uma acentuada depressão rural.